

AGRÉGÉS



Vous pouvez compter sur nous

Syndicats indépendants, soucieux de défendre les intérêts de la profession mais aussi de répondre aux défis de l'éducation dans notre pays, nous présentons à vos suffrages des collègues forts d'une expérience d'élus majoritaires dans toutes les commissions paritaires nationales et académiques.

Nos syndicats s'engagent à agir pour rendre le métier plus attractif par l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des carrières.

Ils s'engagent à défendre un second degré de qualité et de progrès pour tous.

Désir d'enseigner et d'éduquer

- ▶ Attirer les jeunes, prérecruter et recruter à la hauteur des besoins, éradiquer la précarité.
- ▶ Revaloriser carrières et traitements pour tous.
- ▶ Revoir le système d'évaluation des personnels dans une optique d'aide et de conseil.
- ▶ Réduire la charge et le temps de travail, intégrer concertation et décharges diverses dans le service, faire un effort prioritaire pour les ZEP.
- ▶ Favoriser les solidarités, les aspirations individuelles et la mobilité choisie.
- ▶ Conquérir un mouvement national renoué, permettant une meilleure mobilité géographique, de poste à poste sur l'ensemble du territoire, et hors de France.
- ▶ Améliorer la formation initiale incluant maîtrise et master ; mieux articuler enseignements universitaires, terrain et recherche dans les IUFM.

Envie de réussir

- ▶ Des professionnels respectés, libres de leurs choix, aux avis et à l'expérience reconnus.
- ▶ Des missions clarifiées imbriquant mieux transmission des savoirs et éducation des jeunes.
- ▶ Des professionnels travaillant ensemble, engagés dans les choix éducatifs à tous les niveaux.
- ▶ Une formation continue conséquente favorisant

la mise à jour des connaissances, l'échange, les évolutions de carrière et la mobilité professionnelle.

- ▶ Une entrée dans le métier facilitée par des allègements de service et par une offre de formation adaptée.
- ▶ Des fins de carrière aménagées, élargissement des conditions d'accès à la cessation progressive d'activité, pérennisation du congé de fin d'activité.

Des jeunes mieux formés

- ▶ Par des savoirs et des compétences disciplinaires et interdisciplinaires bien structurés.
- ▶ Par des conditions d'enseignement améliorées (baisse des effectifs, petits groupes, équipements) et des formes de travail plus impliquantes.
- ▶ Par une lutte continue contre l'échec prenant mieux en compte les inégalités.
- ▶ Par l'exigence et la vérification du niveau.
- ▶ Par des voies diversifiées, sans reconstitution de filières, et des diplômes nationaux.

Pour une société plus juste

- ▶ Une éducation qui doit rester nationale et laïque, capable de déjouer la reproduction sociale et toutes les formes d'inégalité
- ▶ Un syndicalisme indépendant, soucieux de construire l'unité et d'affirmer les solidarités entre ➡

secteur public et secteur privé, et entre générations, pour garantir le système des retraites par répartition, les retraites à taux plein à 60 ans sur la base de 37,5 annuités de service, améliorer les salaires, conquérir de nouveaux droits.

► Une lutte contre la ségrégation des populations et la pauvreté ; pour une répartition plus juste des richesses et un développement respectueux des hommes et de l'environnement.

► Un syndicalisme engagé contre la mondialisation libérale et la marchandisation des services publics

En votant pour nos candidats, vous renforcez le poids d'un syndicalisme revendicatif, d'action et de proposition qui compte dans les débats publics, qui pèse sur les décisions ; vous renforcerez la première fédération de la Fonction publique de l'Etat, de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FSU.

Qui élisez-vous le 3 décembre ?

Vos commissaires paritaires, vos « délégué(e)s du personnel » dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales et académiques. Ce sont des collègues en exercice, engagés dans une vie militante soucieuse d'allier défense individuelle et collective, et défense du service public. Elu(e)s, ils vous défendent sur la base de principes clairs, fondés sur la solidarité et les règles de justice qui doivent régir notre profession.

Les CAP, composées à parité d'élus du personnel et de représentants de l'administration, sont consultées sur les actes de gestion qui vous concernent (notation administrative, avancement d'échelon, promotion, accès à la hors classe, mutation, etc.). Pour nous, elles sont à la fois une garantie contre l'arbitraire et l'autoritarisme, et des lieux d'expression des revendications.

Notre conception du rôle des élus. Vous conseiller et vous informer personnellement, faire respecter vos droits individuels et collectifs, contrôler les décisions de l'administration, proposer des améliorations dans le cadre de règles communes, que nous nous attachons à faire évoluer dans un sens favorable à tous. Les élus du SNES, du SNEP et du SNESup (FSU) ne s'en laissent pas conter (rappelons l'affaire des « 1000 points ministériels » lors du mouvement national 2002). Contre les choix d'Allègre, nous avons imposé le maintien de barèmes garantissant l'égalité de traitement, l'équité et la transparence des mutations.

Par votre vote, donnez à vos élu(e)s force et efficacité.

Agrégés

Nous voulons conforter la place des agrégés dans le second degré comme dans l'enseignement supérieur.

Depuis 1999 : près de 10 000 nouveaux recrutements, 4 300 créations d'emplois d'agrégés, 3 800 promotions à la hors-classe et 100 nouveaux emplois de chaires supérieures, alignement des maxima de service des disciplines artistiques, aménagement de service pour les doctorants, début de reconnaissance des activités de recherche, autant d'acquis que nous avons obtenus.

Pour les agrégés, nous voulons

- Améliorer les débuts de carrière, raccourcir la durée de séjour dans les différents échelons. Nous revendiquons pour tous l'indice 962 comme fin de carrière intégrant les indices hors classe, et dans l'immédiat, de nouvelles possibilités d'accès à la hors-classe et le doublement des chaires supérieures, la transformation de toutes les indemnités en bonification indiciaire ;

- une réduction du temps et de la charge de travail pour tous : 14 heures hebdomadaires maximum avec prise en compte de la spécificité de l'EPS et notamment du forfait AS, 12 heures maximum dans l'enseignement supérieur avec un plafond annuel de 288 heures ;

- garantir la gestion nationale de nos carrières en renforçant les critères objectifs et l'égalité de traitement. Nous voulons améliorer l'évaluation pédagogique, la rendre plus transparente ;

- favoriser pour tous la mobilité professionnelle par l'extension des congés de formation professionnelle, le rétablissement des congés de mobilité et leur extension au supérieur, la mise en place d'années sabbatiques et de décharges pour recherche ou travail en équipe pour des productions professionnelles et scientifiques ;

- une meilleure reconnaissance des missions et fonctions pédagogiques, des activités de recherche (bonification indiciaire, décharges de service, etc.), un accès élargi, sur la base de procédures de recrutement plus transparentes, à l'enseignement post-bac (CPGE, STS, universités, etc.) et aux carrières d'enseignants-chercheurs.

Le service public d'éducation a besoin de personnels très qualifiés, mieux rémunérés et aux conditions de travail améliorées

snes **U.p**

snes
fsu

SNEP

U.